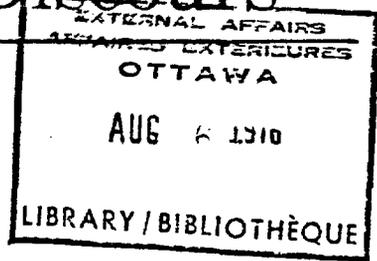




Déclarations et Discours

N° 76/14



PARTAGE ET SURVIE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, devant la CNUCED IV à Nairobi, Kenya, le 7 mai 1976.

A Santiago, en 1972, le chef de la délégation canadienne a fait à cette tribune un survol des progrès accomplis depuis la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il en conclut que cette conférence s'était hissée au rang des grandes assemblées délibérantes sur la scène internationale. Voilà qui est maintenant généralement admis. En effet, la CNUCED est devenue un élément indispensable du système économique international. Le crédit de cette réussite revient en grande partie aux trois hommes qui y ont assumé les fonctions de secrétaire général: MM. Raúl Prebisch, Manuel Pérez Guerrero et Gamani Corea. Depuis 1972, de nombreux facteurs ont accru l'importance de la CNUCED. L'évolution du système économique a transformé de façon permanente notre perception des problèmes internationaux dans ce secteur et la façon dont nous devons les régler. La CNUCED est devenue l'une des institutions internationales les plus importantes à laquelle nous devons nous adresser pour trouver des solutions aux problèmes économiques d'une ampleur planétaire. Nous devons regarder vers le futur et agir avec un sentiment d'urgence sans précédent.

Depuis quatre ans, les efforts fournis par la communauté internationale pour comprendre et régler les problèmes économiques planétaires dont est saisie cette conférence n'ont pas été vains. Nous possédons maintenant une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de ces problèmes ainsi que de la façon dont ils affectent le Tiers-monde. Nous savons qu'ils sont complexes mais ils ne sont pas insolubles. Nous avons appris que la voie la plus prometteuse de progrès passe par un dialogue soutenu et fondé sur la volonté accrue, de la part des pays les plus riches, de partager leur richesse et, de la part de tous, d'aborder ces problèmes de façon réaliste et constructive. Je suis d'avis que nous avons dépassé le stade de l'analyse et de l'évaluation de ces problèmes. Nous devons maintenant et ensemble développer des solutions pratiques et dynamiques, et ces solutions impliquent l'action.

Signalons un événement qui revêt, à n'en pas douter, une très grande importance pour cette conférence: cette année, un groupe de pays se rencontrent régulièrement à Paris pour discuter en profondeur des problèmes d'Énergie, de Matières premières, de Développement et de Finances dans le cadre de la Conférence sur la Coopération économi-

que internationale (CCEI). J'ai l'honneur d'en partager la présidence avec le distingué chef de la délégation du Venezuela, M. Manuel Pérez Guerrero. La Conférence de Paris constitue un genre différent d'assemblée internationale d'une durée limitée et rallie un nombre restreint mais représentatif de participants. La CCEI et la CNUCED partagent les mêmes objectifs. De fait, nos efforts à Nairobi et à Paris doivent se renforcer mutuellement. En tant que coprésident de la CCEI, je suis convaincu que des résultats substantiels et positifs de la CNUCED IV, résultats par eux-mêmes d'une dramatique importance, nous aideront, à Paris, à atteindre les objectifs de cette conférence. Si nous réussissons ici, les progrès en cours à la CCEI s'en trouveront accrus. Nous devons être en mesure, alors que nous nous approchons de la seconde moitié de la Conférence de Paris, de porter notre attention sur des propositions spécifiques. La CNUCED et la CCEI peuvent ensemble contribuer à la poursuite de l'objectif essentiel: la coopération économique internationale pour le bénéfice de tous les pays et de tous les peuples.

Dans ce contexte, je suis d'avis que tous les pays ont intérêt à voir cette conférence aboutir à des résultats. A la CNUCED, nous nous réunissons, en vue d'une considération globale et d'une négociation par tous les pays, de problèmes économiques, de commerce et de développement, cruciaux et d'un intérêt commun. Si nous abordons ces problèmes en reconnaissant nos intérêts communs, et si nous comprenons l'importance de nos avantages mutuels et du partage, nous pourrons réussir.

Je voudrais maintenant aborder certaines des questions présentement à l'étude.

Produits de base

L'amélioration de la position des pays en développement exportateurs de matières premières doit constituer notre objectif de base. Selon nous, la stabilisation des prix des matières premières et des recettes tirées de leur exportation est peut-être le problème fondamental posé à cette conférence. Le Canada, grand exportateur et importateur de produits de base, considère l'instabilité de ces marchés comme l'une des plus grandes faiblesses du système d'échanges internationaux, requérant, par ce fait, une solution urgente. Nous acceptons la nécessité d'une approche globale intégrée pour régler les problèmes d'échanges des produits de base, et nous sommes désireux de participer activement à l'élaboration des composantes d'une telle approche.

Le Canada appuie le principe de la responsabilité financière conjointe, et de l'obligation pour les producteurs et les consommateurs de créer des stocks régulateurs dans le cadre des accords sur les

produits de base qui proposent l'établissement de tels stocks. A l'occasion de la négociation du Cinquième Accord international sur l'étain, nous avons d'ailleurs indiqué que nous étions disposés à accepter une contribution financière obligatoire des consommateurs et des producteurs au stock régulateur de l'étain. L'accord, tel que négocié, prévoit des contributions volontaires de la part des consommateurs. Je suis heureux d'annoncer que le Canada se propose de faire une contribution volontaire au financement du stock régulateur de l'étain dans le cadre du Cinquième Accord international sur l'étain.

A l'occasion de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada s'est dit prêt à étudier favorablement, de concert avec d'autres pays donateurs éventuels, le principe d'un fonds commun pour financer les stocks régulateurs. Selon nous, la nécessité d'un tel fonds et ses modalités de fonctionnement seront fonction du nombre de produits de base pour lesquels des accords de régularisation seront négociés. Nous sommes disposés à poursuivre l'examen de cette proposition à la lumière des résultats des pourparlers et des négociations sur cette question.

Dans les prochains mois, nous nous attendons à ce que les gouvernements intéressés se groupent pour développer des moyens spécifiques en vue de régler les problèmes particuliers à chacun des produits de base, et mettre en pratique les décisions de cette conférence, ceci à l'intérieur d'un échéancier généralement accepté.

Problèmes financiers des pays en développement

Bon nombre des problèmes financiers importants qui préoccupent particulièrement les pays en développement figurent à l'ordre du jour de la présente conférence. J'en retiens deux en particulier: l'allègement de la dette des pays en développement dans le contexte de leurs problèmes de balance des paiements, et l'aide publique au développement.

Le déficit global de la balance des paiements des pays en développement non membres de l'OPEP, qui a grimpé d'environ neuf milliards de dollars en 1973 à une fourchette de 35 à 45 milliards de dollars en 1976, démontre l'importance de nos délibérations. Il ne suffit pas seulement de régler les problèmes actuels d'endettement des pays en développement. Il faut aussi faire en sorte de réduire les risques de les voir se prolonger dans le futur. Le Canada attache beaucoup d'importance à fournir des crédits aux meilleures conditions possibles. A notre avis, il est essentiel que l'aide au développement ne place pas les pays bénéficiaires dans des situations

financières précaires qui rendront encore plus difficile la tâche de faire face à leurs obligations financières.

Le programme d'aide au développement canadien a toujours été caractérisé par une très grande libéralité. Jusqu'à présent, notre programme d'assistance a dépassé 50 pour cent d'éléments de don avec une moyenne globale de 95 pour cent. Nous croyons qu'il y a lieu d'améliorer les conditions qui régissent l'octroi des crédits, particulièrement aux pays les plus pauvres. C'est notre ferme conviction que de porter le seuil international des éléments-dons au-delà de 25 pour cent constituerait un grand pas dans cette direction, et nous sommes prêts à nous joindre à d'autres donateurs en vue de le porter à 50 pour cent.

Revenant au problème immédiat, je tiens à affirmer que le Canada est disposé à envisager des mesures visant à faciliter l'allègement de la dette des pays en développement. Nous sommes conscients de l'acuité singulière des problèmes d'endettement des pays en développement les plus pauvres. Nous sommes tout disposés à considérer des cas précis d'un oeil favorable. Pour leur part, les institutions financières multilatérales de développement devraient songer à engager de nouveaux crédits, à l'intérieur de leurs priorités, jusqu'à concurrence des montants que leur doivent, au titre du service de la dette, les pays pour lesquels on a négocié un aménagement convenu de la dette.

Le Canada envisage favorablement la convocation d'une conférence sur les problèmes d'endettement des pays en développement. Il est important que cette conférence soit bien préparée et dotée d'un mandat précis. Nous jugeons nécessaire de considérer l'endettement des pays en voie de développement dans le contexte de leurs problèmes de balance des paiements, et partant, de leurs relations étroites avec les flux financiers.

Dans l'ensemble, la proportion du produit national brut canadien consacrée à l'aide publique au développement a connu une augmentation régulière au cours des cinq dernières années, passant de 0,4 pour cent au cours de l'année financière 1970-71 à plus de 0,55 pour cent en 1975-76. Nous sommes toujours résolus à atteindre le niveau d'aide publique au développement fixé par les Nations Unies à 0,7 pour cent du produit national brut. Au cours des prochaines années, le Canada se rapprochera graduellement de cet objectif, pour autant que ses ressources financières le lui permettent. Naturellement, le gros de l'aide continuera à être destiné aux pays en développement les plus pauvres.

Libéralisation des échanges

Il est essentiel au développement des pays du Tiers-monde que leurs produits manufacturés aient accès aux marchés des pays industrialisés. Bien entendu, la réciprocité des échanges au sein même du Tiers-monde revêt également beaucoup d'importance. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de Genève, nous travaillons à l'élaboration des mesures de libéralisation des échanges qui auront une incidence favorable sur la situation économique des pays en développement. Au chapitre du développement industriel et de la transformation accrue des matières premières, dans leurs pays d'origine notamment, le Canada a formulé des propositions qu'il croit bénéfiques pour les pays en développement producteurs de certains produits-clefs.

L'établissement de systèmes généralisés de préférence a nettement favorisé les exportations des pays en développement. Nous sommes heureux de constater les améliorations que d'autres nations ont apportées à leurs systèmes. Pour sa part, le Canada entend élargir la portée de son système généralisé de préférence, par l'entremise du groupe des produits tropicaux des négociations multilatérales commerciales, et d'inclure dans son système généralisé de préférence tous les pays en développement les moins favorisés ainsi que tous les anciens territoires portugais, qu'il ait ou non une entente avec ceux-ci sur le traitement de la nation la plus favorisée.

Lors des négociations commerciales multilatérales, le Canada a l'intention de chercher à faire adopter des règles concernant l'application de mesures de sauvegarde, y compris celles qui visent les produits des pays en développement, afin que celles-ci soient temporaires et soumises aux directives et au contrôle internationaux. Nous réexaminerons également nos programmes courants d'aide de transition dans le contexte des négociations commerciales multilatérales, et nous évaluerons, à ce chapitre, les intérêts exprimés par les pays en développement dans la perspective de l'évolution à long terme de la situation économique canadienne.

Enfin, le Canada étudie la possibilité d'utiliser des crédits d'aide pour créer un bureau de facilitation des échanges destiné à aider les pays en développement qui cherchent à exporter au Canada. Le Centre CNUCED/GATT du commerce international pourrait jouer un rôle important dans cette entreprise.

Transfert de la technologie

Le dernier point que je veux aborder est celui du transfert de la technologie. Le Canada fournit un effort considérable et soutenu

pour appuyer la mise au point d'une technologie adaptée aux besoins des pays en développement. Il poursuit ces objectifs par l'intermédiaire de son programme d'aide et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), dont l'intérêt et les ressources portent surtout sur la recherche et les besoins technologiques du Tiers-monde. Nous avons l'intention d'explorer la possibilité de créer des liens entre les institutions de recherche scientifiques des pays industrialisés et celles des pays en développement. Une telle initiative fournirait aux institutions canadiennes une vision plus juste des problèmes des pays en développement, et pourrait influencer, à long terme, l'orientation de nos programmes nationaux de recherche et de développement à l'égard du Tiers-monde. De même, un tel arrangement pourrait constituer un cadre pour l'échange de conseils, d'aide et de technologie à ces pays.

Le Canada appuiera la poursuite de l'effort en vue de l'établissement d'un code de conduite volontaire et universel qui réglementera le transfert de la technologie entre fournisseurs et bénéficiaires. De plus, nous favoriserons la poursuite d'un dialogue international permanent au sein de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives qui ont des effets néfastes sur les échanges internationaux, notamment sur ceux des pays en développement.

Conclusion

Je viens d'exposer les vues du Canada sur quelques-uns des problèmes et propositions soumis à l'étude de cette conférence. C'est une lourde responsabilité qui incombe à chaque gouvernement d'accroître la confiance de la communauté internationale dans l'évolution de notre système économique. Une partie de notre tâche à la CNUCED IV consistera à rapprocher nos différentes perceptions de ce qui est équitable et de ce qui peut être réalisé. Le Canada, pays développé, reconnaît que notre détermination de partager est un pré-requis essentiel à la réalisation de notre objectif.

Nous devons voir les décisions difficiles qui nous attendent non pas seulement en fonction des problèmes qui doivent être résolus mais aussi en fonction du défi qu'elles nous lancent: façonner un monde meilleur. Cet objectif nécessitera des efforts soutenus afin de réduire les disparités entre pays riches et pays pauvres, et afin d'éliminer le gâchis. Si nous ne prenons pas les mesures nécessaires maintenant, nous devons faire face plus tard à des décisions encore plus difficiles et à des sacrifices encore plus grands. Le Canada se servira de son influence et de ses ressources pour réaliser un changement constructif du système économique international. Je m'engage à contribuer de façon personnelle à la réalisation de cet objectif, ici à la CNUCED IV, et à la CCEI. Le Canada est convaincu que pour survivre, nous devons partager.

S/C